

Marie-Laure Grignet
29/07/2020

PÉDICURE-PODOLOGUE

En bref...

La pédicure-podologue traite les affections de la peau et des ongles de pied. Elle soigne les verrues ou les mycoses (champignons), supprime les cors ou les durillons, traite les ongles incarnés... et prescrit les traitements adaptés. Elle confectionne des appareillages d'orteils en silicone qui permettent de réduire les déformations d'orteils et/ou de protéger une zone. Elle réalise des prothèses qui corrigent la structure du pied et rétablissent ainsi l'équilibre du corps tout entier. Elle peut prendre l'empreinte des pieds avec un appareil spécial, afin de réaliser des semelles correctives. Minutie, habileté manuelle et bonne vision sont indispensables à cette professionnelle.

Dans le détail...

La spécialiste des soins du pied

La pédicure-podologue est la spécialiste des soins du pied. Elle traite les affections de la peau et des ongles. Elle examine la posture en statique et en dynamique à l'aide de plusieurs appareils comme un podoscope, un tapis de course ; si nécessaire, elle corrige, par des orthèses plantaires (semelles), les malformations qui peuvent avoir des répercussions sur la position du squelette et l'équilibre corporel. Elle intervient sur une partie du corps à laquelle on prête souvent peu d'attention, alors que des douleurs ou des lésions affectant les pieds peuvent entraver gravement la mobilité d'une personne. En cas de diabète, des lésions du pied mal soignées peuvent avoir des complications très importantes, allant jusqu'à l'amputation.

La pédicure-podologue travaille généralement en libérale. Ses journées se partagent entre les consultations à son cabinet et les visites en maisons de retraite, maisons de repos ou au domicile des patients.

Interroger et examiner le patient, consulter l'éventuelle prescription médicale

La pédicure-podologue interroge toujours un nouveau patient sur le motif qui l'amène à consulter, son état de santé général (autres pathologies, traitements suivis, allergies éventuelles...), ses habitudes de chaussage, son mode de vie et les sports pratiqués...

Elle consulte l'éventuelle prescription médicale du médecin généraliste, du médecin spécialiste ou du médecin chirurgien orthopédiste. Elle examine comment le patient marche ou se tient. Elle l'installe ensuite dans un fauteuil similaire à celui du dentiste, équipé d'un repose-pied. Avec un éclairage adapté, elle inspecte visuellement les deux pieds du patient. Enfin, elle consigne toutes les informations recueillies dans une fiche ou un dossier personnel.

Des soins préventifs ou curatifs

En matière de soins, l'activité de cette professionnelle peut être préventive ou curative. Elle concerne aussi bien la peau que les ongles.

Munie de gants, la pédicure-podologue enlève ainsi les peaux mortes ou les callosités en les ponçant, soigne les verrues, supprime les cors ou les durillons, traite les ongles incarnés... Elle peut s'occuper de mycoses (champignons), d'une transpiration trop abondante... Par des massages d'application de baumes spécifiques, elle peut calmer certaines irritations. Ciseaux ou bistouris, fraises ou meules électriques, limes, crèmes... sont autant d'outils, de matériels ou de produits qu'elle utilise quotidiennement. Elle peut prescrire par ordonnance des produits à visée antiseptique, cicatrisante, contre les champignons ou les verrues...

Informers ses patients et les orienter parfois vers d'autres professionnels de santé

La pédicure-podologue participe à l'éducation thérapeutique du patient en lui prodiguant des conseils en fonction de sa pathologie : comment couper ses ongles, examiner ses pieds, choisir des chaussures de sport...

Pédagogue, elle présente les soins avant de les pratiquer, donne des conseils d'hygiène ou d'utilisation de crèmes, de poudres, de sprays... Ses gestes doivent être sûrs, précis et doux, pour agir à l'endroit voulu sans risquer de blesser le patient, le pied étant une zone particulièrement sensible !

Quand elle détecte des pathologies qui ne relèvent pas de sa compétence (une fracture, un problème de circulation, une malformation osseuse...), la pédicure-podologue oriente son patient vers le professionnel compétent tel qu'un médecin spécialiste...

Réalisation de semelles orthopédiques, rééducation après une intervention chirurgicale

La réalisation de semelles orthopédiques est le deuxième aspect de ce métier. Ces orthèses sont utilisées en cas de malformation, de pieds plats ou creux... Elles permettent de corriger les problèmes de statique, de remédier à des douleurs du dos ou du genou...

La pédicure-podologue doit d'abord identifier les troubles mécaniques et fonctionnels lors d'un examen clinique complet, pour pouvoir ensuite corriger, à l'aide de l'orthèse, les déviations du genou du bassin ou de la colonne vertébrale toute entière.

Pour cela, elle prend les empreintes des pieds du patient grâce à un podomètre électronique. Couplé à l'informatique, son appareillage lui permet d'observer les défauts d'appui des pieds sur le sol, de réaliser certaines simulations en situation réelle.

En atelier, la pédicure-podologue fabrique des semelles adaptées en utilisant des matériaux variés (cuir, mousse, résine, liège...) qu'elle découpe et colle. Elle les fait ensuite essayer au patient et les rectifie si nécessaire.

Dernier volet de cette profession : sur prescription médicale, la pédicure-podologue peut pratiquer certaines activités de rééducation postopératoires.

Compétences techniques, sens des relations et grande minutie

Outre ses compétences techniques, pour fidéliser sa clientèle la pédicure-podologue doit avoir le sens des relations, être à l'écoute des 10 à 20 patients qu'elle reçoit chaque jour dans des séances qui durent entre 30 et 45 minutes. Elle sait se montrer rassurante, notamment quand elle s'adresse à des personnes âgées ou des enfants. Elle doit supporter le contact corporel quotidien avec les pieds des patients et avoir une bonne résistance physique, car elle alterne travail debout, assise et penchée pour réaliser les soins. Comme pour une dentiste ou une chirurgienne, une grande minutie et une bonne vision sont indispensables, quand il s'agit par exemple de manier le bistouri.

Quelle formation ?

Niveau de formation

Il faut avoir au minimum un niveau Bac + 3 ans de formation

Pour exercer cette profession, il faut être titulaire du Diplôme d'Etat de pédicure-podologue. Ce diplôme s'obtient après une formation de 3 ans dans un institut de formation en pédicurie-podologie, dont l'accès se fait par un concours assez sélectif.

Ce concours est accessible aux conditions suivantes :

- être âgé de 17 ans minimum
- être titulaire du Bac ou justifier d'une expérience professionnelle ayant donné lieu au versement de cotisations à la Sécurité Sociale pendant cinq années consécutives.

Les deux écoles publiques, à Toulouse (31) et Bordeaux (33), offrent peu de places. A Alençon (61), Paris, Lille (59), Rennes (35), Marseille (13) et Saint-Sébastien-sur-Loire (44), les 9 instituts privés de pédicurie-podologie sont assez coûteux (parfois jusqu'à 8.000 euros de frais de scolarité par an). La plupart des pédicures-podologues sortent de ces organismes privés.

Pour exercer, le professionnel doit obligatoirement s'inscrire au tableau du Conseil national de l'ordre des pédicures-podologues.

Dans cette profession, certains vaccins sont recommandés ou peuvent être obligatoires.

Diplôme(s) le(s) plus adapté(s) :

Diplôme d'Etat "pédicure-podologue"

Combien gagne-t-on ?

En général, on débute sa carrière entre le SMIC et 1800 euros brut par mois, et on peut espérer gagner entre 3000 et 4000 euros brut en fin de carrière.

Comme dans toute profession libérale, le pédicure-podologue perçoit des honoraires, sur lesquels il doit déduire ses frais (loyer du cabinet, téléphone, produits utilisés, remboursements d'emprunts contractés lors de l'installation...). Pour partager certains de ces frais (secrétariat, par exemple) et attirer davantage de clientèle, il peut choisir d'exercer avec un masseur-kinésithérapeute, un infirmier ou un autre professionnel de la santé. Il faut compter un minimum trois à quatre années pour se constituer une clientèle.

Les soins de pédicurie ne sont pris en charge par la Sécurité Sociale que pour certains patients diabétiques mais de plus de mutuelles proposent un forfait annuel pour participer aux frais. Les semelles sont remboursées en petite partie sur prescription médicale et un complément est apporté par la mutuelle.

Le chiffre d'affaires d'un pédicure-podologue peut varier très fortement d'un cabinet à l'autre selon la concurrence locale notamment...

Quelles perspectives d'emploi ?

Tendance nationale dans la moyenne

Selon le ministère en charge de la Santé, il y a plus de 14.000 pédicures-podologues en France. La quasi-totalité intervient en libéral (98%) et possède donc son propre cabinet. Certains exercent en groupe (Société civile de moyens, exercice professionnel à frais communs, Société d'exercice libéral...) et une minorité comme salariés dans un établissement de santé public (ils dépendent alors de la fonction publique hospitalière) ou privé. Au cours des dernières années, l'accroissement du nombre de professionnels a été bien plus rapide que celui de la population. Une étude d'implantation est indispensable avant de s'installer à son compte, car :

- on constate des disparités très fortes dans le ratio du nombre de professionnels par habitant
- l'investissement financier est important pour le jeune diplômé (le matériel à lui seul coûte plusieurs milliers d'euros).

Statuts professionnels

Salarié du secteur privé
Fonctionnaire
Profession libérale
Chef d'entreprise

Offres d'emploi

Pôle emploi :

- J1409 : Pédicurie et podologie : <http://offre.pole-emploi.fr/resultat?rome=J1409>

Familles d'intérêts

Aide aux personnes

Sous-famille : *Soins aux personnes*

Sciences

Sous-famille : *Sciences exactes*

Domaine professionnel

Santé

Sous-domaine : *Soins*

Conditions de travail

DÉPENSE PHYSIQUE

Pas ou peu de dépense physique

HORAIRES ET DÉPLACEMENTS

Travail le samedi ou le dimanche
Horaire supérieur à la moyenne

ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL**Intérieur - Plein air**

Intérieur

Milieu de travail

Odeurs

CAPACITÉS PHYSIQUES

Se pencher, s'agenouiller, s'accroupir
Rester assis plusieurs heures
Utiliser les bras, les mains, les doigts
Parler
Entendre
Voir
Marcher
Différencier les couleurs

*Documentation***ONISEP**

- Parcours : Les métiers du paramédical - Kiosque : Santé, Social

ROME

- J1409 : Pédicurie et podologie : <http://recrutement.pole-emploi.fr/fichesrome/ficherome?codeRome=J1409&domaine=Candidat>

CIDJ

- Actuel CIDJ 2.7 : Les métiers de la santé : <http://fiches.actuel-cidj.info/webactuel/fic/display?noFiche=2.7>
- Actuel CIDJ 2.744 : Pédicure podologue : <http://fiches.actuel-cidj.info/webactuel/fic/display?noFiche=2.744>

Répertoire de la fonction publique hospitalière (FPH)

05150 Pédicure podologue : <http://www.fondation-jae.org/fph/05150.pdf>

*Sites utiles***FNP Fédération Nationale des Podologues**

<http://www.fnp-online.org>
Informations sur la profession...

ONPP Ordre National des Pédicures-Podologues

<https://www.onpp.fr>
Présentation de la profession, de son code de déontologie, de la formation et des organismes qui la délivre...

© Parcouréo, Fondation JAE - Tous droits réservés